

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi d'ingénieur (H/F) cybersécurité au Département ressources numériques

Réf. : 4.2.5

## Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L.313-1, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'au Département ressources numériques, un emploi d'ingénieur.e cybersécurité, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

- **Assurer une expertise et un conseil en matière de sécurité** : dans ce cadre, apporter conseil et accompagnement à l'ensemble des acteurs de la métropole pour les questions de cybersécurité, d'analyse de la menace et de compréhension des enjeux cyber ;
- **Participer au maintien et à l'évolution de la sécurité des SI** : suivre les contrats de service liés au maintien de la sécurité des systèmes d'information, assurer le suivi & la mise en œuvre des actions sécurité ;
- **Contribuer au maintien de la certification ISO 27 001** pour le département, en faisant évoluer le Système de Management de la Sécurité de l'Information (SMSI), en identifiant les actions d'amélioration, en traitant les écarts à la PSSI.

En tant que cadre expert cybersécurité, assurer une veille sur les vulnérabilités et les menaces pour la sécurité des SI ; prendre en charge les événements de sécurité remontés par les outils et contrats de service de surveillance ; qualifier leur criticité, identifier, avec les acteurs opérationnels, les mesures de sécurité palliatives à mettre en œuvre, coordonner et suivre le déploiement des actions palliatives.

En tant qu'architecte cybersécurité, conduire des analyses de risques selon la méthodologie interne (inspirée de ISO 27005 et Ebios RM) en formalisant les besoins de sécurité de la collectivité et en élaborant des dispositifs techniques ; assister les chefs de projet et les architectes pour l'intégration de la sécurité dans les projets (conception, architecture, politiques, paramétrage et mesures de sécurité) ; participer aux audits internes mis en place sur l'ensemble du périmètre du SMSI et au maintien du corpus documentaire de la PSSI face à l'état de la menace.

**Décide,**

Article 1 : L'emploi d'ingénieur (H/F) cybersécurité au Département ressources numériques (DRN) est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire d'ingénieur, à savoir au minimum 395 et au maximum 835, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'établissement,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

mis en ligne le :

**27 MAI 2024**

Fait à Nantes, le

27/5/2024

Pour la Présidente  
La vice-présidente déléguée

Aïcha BASSAL

Accusé de réception en préfecture  
044-244400404-20240521-2024\_403DEC-AU  
Date de télétransmission : 27/05/2024  
Date de réception préfecture : 27/05/2024